

JOHN McNIVEN, messenger et gardien, est assermenté.

R. 1. Depuis le 1er juin dernier.

2. Non.

3. Je n'en connais pas. L'administration est très bonne, je crois.

Assermenté devant moi au pénitencier  
de la Colombie-Britannique, le 13e  
jour de septembre 1889.

(Signé) JOHN McNIVEN.

(Signé) JAS. G. MOYLAN.

Témoin—(Signé) W. H. KEARY.

CHARLES N. DERRAH, charpentier instructeur, est assermenté.

R. 1. Il y a environ dix mois que je suis ici.

2. Je ne dis pas qu'il y ait quelque chose de défectueux. Le mode de fonctionnement du pénitencier diffère de ce que j'ai vu à Dorchester. Je ne veux pas dire que les affaires ne sont pas aussi bien administrées ici, je constate seulement les différents modes de fonctionnement.

3. Il n'y a pas d'abus que je sache. La seule irrégularité que je connaisse c'est que les employés ayant la surveillance d'escouades ne tiennent pas compte du temps de travail, non plus que de la conduite des détenus.

[Le préfet explique que chaque surveillant est tenu de faire un rapport journalier au sujet de la conduite et du travail des détenus au gardien-chef, lequel l'inscrit dans le registre tenu à cet effet.

J'ai examiné ce registre et ai constaté qu'il était convenablement et régulièrement tenu. *L'Inspecteur.*]

Assermenté devant moi au pénitencier  
de la Colombie-Britannique, le 13e  
jour de septembre 1889.

(Signé) C. N. DERRAH.

(Signé) JAS. G. MOYLAN.

Témoin—(Signé) N. H. KEARY.

P. B. CURRAN, gardien.

Suite de l'interrogatoire de ce témoin, qui était hier dans un violent état nerveux.

Q. Connaissez-vous quelque chose de défectueux dans l'administration de cette institution ?

R. Rien d'important.

Q. Veuillez dire tout ce que vous savez, quelque peu important que ce soit ?

R. Je crois que le sous-préfet outrepassa ses pouvoirs.

Q. Comment cela ?

R. Je ne crois pas qu'il ait le droit de révoquer un ordre donné par le préfet.

Q. Quand et combien de fois cela lui est-il arrivé ?

R. Une fois particulièrement il y a environ 5 ou 6 mois.

Q. Dans quelles circonstances ?

R. Le préfet avait donné instruction d'envoyer le détenu Wang Fang à l'église, et le sous-préfet a dit "assurément non".

Q. A qui le préfet avait-il donné cet ordre ?

R. Au gardien Fitzgerald, je crois.

Q. Lui avez-vous entendu donner cet ordre ?

R. Oui, je crois, le préfet se trouvait dans le corridor; Fitzgerald était dans sa chambre et je me tenais dans le corridor.

Q. Le préfet était-il présent lorsque le sous-préfet a donné le contre-ordre ?

R. Il a dit au préfet les mots "assurément non".